

La HAS étend les indications des tests salivaires à deux nouvelles situations

(Medscape - Laure Lecrubier) Les tests RT-PCR salivaires, à ne pas confondre avec les tests oropharyngés, pourront désormais être réalisés dans de nouvelles indications, a indiqué la Haute Autorité de Santé (HAS) le 11 février^[1].

Jusqu'ici, ils étaient réservés aux patients symptomatiques ne tolérant pas les prélèvements nasopharyngés (déviation de la cloison nasale, patients très jeunes, patients présentant des troubles psychiatriques...).

Mais, compte tenu des résultats d'une méta-analyse réalisée par la HAS rapportant une bonne sensibilité de ces tests, autour de 85% (soit au-dessus des 80 % requis par la HAS) et de la position du groupe d'experts, la HAS est désormais favorable aux extensions d'indications suivantes... [Lire la suite]